

L'Agence nationale du médicament vétérinaire impliquée dans un projet pour lutter contre la pénurie d'antibiotiques



L'Anses, au travers de l'Agence nationale du médicament vétérinaire, va participer au pilotage d'un projet visant à trouver des solutions à l'indisponibilité de certains antibiotiques. D'une durée de trois ans, ce projet débutera en novembre 2020. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) apportera son soutien technique.

Les antibiotiques sont particulièrement touchés par les questions de pénurie ou de manque de disponibilité, que ce soit en médecine humaine ou vétérinaire. Ce phénomène est dû à de multiples facteurs : problèmes d'approvisionnement en matière première, d'arrêt ou de difficulté de production, de maintien des autorisations de mise sur le marché des médicaments dont le brevet est tombé dans le domaine public.

L'indisponibilité de certains antibiotiques a de graves conséquences : quand un antibiotique de première intention n'est plus disponible, les professionnels de la santé humaine et animale doivent se tourner vers d'autres antibiotiques, qui peuvent présenter un risque plus élevé de provoquer de l'antibiorésistance ou qui sont considérés comme critiques pour la santé humaine, et donc à utiliser avec prudence.

Le problème est particulièrement présent en santé animale, où le développement de nouvelles molécules antibiotiques est difficile, car celles-ci sont généralement réservées à la médecine humaine. Il est donc indispensable de pouvoir maintenir l'arsenal thérapeutique existant.

Comment garantir la disponibilité des antibiotiques

L'Anses, et plus particulièrement l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), va participer activement à un nouveau projet initié par le gouvernement français. Celui-ci vise à « garantir la disponibilité des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire tout en préservant l'environnement ». Il sera financé par la Commission européenne et mené par l'OMS. Le but est d'identifier les causes des ruptures d'approvisionnement en antibiotiques en France et de proposer des solutions concrètes pour lutter contre ces indisponibilités, en évitant



anses

les pollutions environnementales lors de la production de ces médicaments. L'ANMV participe au pilotage du projet et fournira les contacts et les données nécessaires sur les antibiotiques vétérinaires. Le projet débutera en novembre, pour une durée de trois ans. En plus de l'Anses, il est coordonné par les Ministères en charge de la transition écologique, de l'économie et des finances, de la santé, de la recherche et de l'agriculture, ainsi que par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).